

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 05874
Numéro SIREN : 812 949 857
Nom ou dénomination : A3 HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2021 sous le numéro de dépôt 8992



2100900801



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

1, QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04
0 891 01 75 75
R0407100000

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A3 HOLDING

Numéro RCS : 812 949 857

Numéro Gestion : 2016B05874

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse : 21 PL DE LA REPUBLIQUE
75003 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R008992 (2021 9008)

Date du Dépôt : 21/01/2021

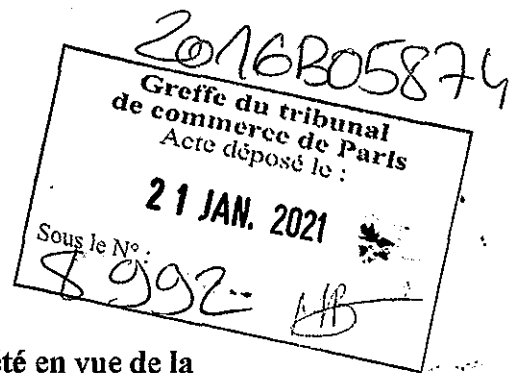
- Type d'acte : Rapport du commissaire aux comptes

Date de l'acte : 20/01/2021

fait à Paris, le 21 janvier 2021



RB - 20 - 01 - 21



Rapport du commissaire aux comptes sur la situation de la société en vue de la transformation de la société A3HOLDING, 21 place de la République 75003 PARIS, 812 949 857 RCS PARIS, société à responsabilité limitée (SARL), en société par actions simplifiée (SAS).

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

1. La situation au 31 octobre 2020 (arrêté intermédiaire de l'exercice 2020 non audité) fait apparaître une perte de 51K€ qui fait suite à une perte de 11K€ sur l'exercice 2019
2. Le compte de résultat ne fait apparaître aucun revenu ; aucune perception de dividendes n'est intervenue sur cette période et n'interviendra semble t il d'ici à la fin de l'exercice ; en 2019, pareillement, il n'y avait pas de revenus, d'aucune nature ;
3. L'aggravation de la perte par rapport à n-1 s'explique par une importante augmentation des locations immobilières ; les autres postes sont stables et peu significatifs ;
4. La société affiche un endettement très significatif de plus 800K€ en quasi-totalité représenté par des avances en compte courant consenties par les autres composantes du groupe et en particulier sa filiale commerciale A3LED
5. Ces avances en compte courant permettent à A3Holding de faire faire à une importante créance sur A3Concept, autre filiale commerciale, qui affiche des résultats très déficitaires et qui devrait semble t il cesser toute activité en début d'exercice 2021
6. L'actif immobilisé est représenté par les titres de filiales commerciales (rappelons la vocation de holding de A3Holding...).

LG



7. Il est important de noter que les titres A3Concept et la créance sur cette même société ne font l'objet d'aucune provision pour dépréciation malgré les résultats très déficitaires de A3Concept ; la réorganisation du Groupe a prévu la disparition de cette filiale qui vendra ses éléments incorporels non-inscrits au bilan (plus-value latente) pour une valeur suffisamment importante pour permettre un arrêt d'activité équilibré ; la valorisation de ces éléments incorporels est effectuée par la méthode des DCF (Discounted Cash-Flow) établis sur la base de Business Plans sur la période 2020/2030
8. Il résulte du point ci-dessus (non-provision des titres et de la créance A3Concept) que les capitaux propres de la société A3Holding sont positifs et supérieurs au capital social ;
9. Les autres postes de bilan sont non significatifs

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social (cf « synthèse analyse de la société, point 7).

Il n'y a pas d'avantages particuliers stipulés.

Fait à Bordeaux le 20 janvier 2021

Lionel GADY

Commissaire aux comptes

LIONEL GADY
Commissaire aux comptes
9 rue Jeanna
33200 Bordeaux